

# SAMEDI 15 OCTOBRE 2022

## PORT DE BOUC

### ARTICLE 1 :

Le cross-country départemental 2022/23 est organisé sous l'égide et la responsabilité de la direction départementale des services d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône, en étroite collaboration avec l'**Union départementale et le centre de secours de Port de Bouc** le samedi 15 octobre 2022.

### ARTICLE 2 :

Le cross départemental est ouvert à tous les sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, agents administratifs techniques et spécialisés, jeunes sapeurs-pompiers et retraités inscrits au Corps Départemental au le 1er janvier de l'année de l'épreuve.

**Le cross départemental est ouvert aux conjointes, conjoints et enfants des S.P.P, S.P.V, AATS inscrits au Corps Départemental au 1er janvier de l'année de l'épreuve.**

**La course Cani-cross est ouverte à tous les SPV/SPP/AATS et retraités inscrits au Corps Départemental depuis le 1er janvier de l'année de l'épreuve.**

**La participation des chiens au Cani-cross sous-entend la bonne santé de son compagnon et devra rester sous la totale responsabilité de son maître.**

Les retraités et invités ne seront pas pris en compte pour les qualifications nationales.



Une épreuve de marche nordique est incluse dans le programme.

Animations pour les enfants : maquillage, jeux ludiques, visio 3D...

Le Comité d'organisation se réserve le droit de procéder à l'invitation d'entités civiles et militaires extérieures au SDIS13. Leur classement sera distinct de celui des concurrents du SDIS13.

### **ARTICLE 3 :**

Les catégories sont définies par rapport aux tableaux de la fédération française d'athlétisme et correspondant aux années de naissance le jour de l'épreuve (Valable du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 Octobre 2023, source FFA).

<b>CATEGORIES</b>	<b>HOMMES/FEMMES</b>	<b>ANNEE DE NAISSANCE</b>
Masters 2	HOMMES	1973 et avant
Masters 1	HOMMES	de 1974 à 1983
Seniors/espoirs	HOMMES	de 1984 à 2003
Juniors	HOMMES	de 2004 à 2005
Cadets	HOMMES	de 2006 à 2007
Minimes	HOMMES	de 2008 à 2009
Masters 2	FEMMES	de 1973 et avant
Masters 1	FEMMES	de 1974 à 1983
Séniors/espoirs	FEMMES	de 1984 à 2003
Juniors	FILLES	de 2004 à 2005
Cadettes	FILLES	de 2006 à 2007
Minimes	FILLES	de 2008 à 2009

### **ARTICLE 4 :**

Les différentes distances à parcourir selon les catégories sont les suivantes :

<b>CATEGORIES</b>	<b>MASCULINS</b>	<b>FEMININS</b>
<b>MINIMES/CADETS</b>	4000 à 6000 m	2500 à 4500m
<b>JUNIORS</b>	6000 à 8000m	3000 à 5500m
<b>SENIORS OU ESPOIRS</b>	8000 à 12000m	4000 à 7000m
<b>MASTERS 1</b>	8000 à 10000m	4000 à 7000m
<b>MASTERS 2</b>	6000 à 10000m	4000 à 7000m

## **ARTICLE 5 :**

Seules les équipes complètes et constituées comme telles lors de l'engagement, seront prises en compte pour le classement par équipe (1 équipe = 3 concurrents de la même catégorie et de même sexe).

## **ARTICLE 6 :**

Les inscriptions se font au moyen du formulaire accessible :

- En utilisant le lien suivant :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=v1t4uufr9E-zMwdsx2q7fzHsbJDGeYBEmqcaHIqCuuRUMDRNTkhMMEoxSU41UTJYVEhFQTIEV09IMC4u>

- En scannant le QR-code suivant :



Les dossiers d'inscription complets intégrant copie de la fiche d'inscription, le règlement financier, l'attestation d'appartenance et de validité de la visite médicale ainsi que les autorisations parentales devront être envoyés :

**CIS PORT DE BOUC**  
**Quartier Caracas - Chemin des Termes**  
**13110 PORT DE BOUC**  
**à l'attention du comité d'organisation Cross PDB,**

**Date limite des inscriptions et de réception des dossiers complets**

**Le Mercredi 05 octobre 2022, délai de rigueur**

**Aucune inscription ne sera prise sur place**

**Remise des dossiers (dossards) à chaque représentant des structures (perception et contrôle des dossiers)**

**Aura lieu le jour du cross à partir de 12h30.**

## **ARTICLE 7**

Le montant des frais d'inscription est fixé de la façon suivante :

- 5 € par adulte.
- 2,5 € pour les JSP
- 3 € pour les participants à la marche nordique
- 3 € par adultes familles et sympathisants
- 2 € par enfants familles et sympathisants

Le montant est à régler par chèque uniquement libellé à **l'ordre de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Port de Bouc.**

## **ARTICLE 8 :**

Le jury des épreuves sera présidé par le monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône ou son représentant assisté par deux membres de la commission départementale des activités physiques et sportives (EAP).

## **ARTICLE 9 :**

La compétition comporte les classements suivants :

- un classement individuel pour chacune des catégories
- un classement général par équipe (CIS et J.S.P)
- un classement pour le Cani-cross

**Toutes les personnes présentent sur le site de la manifestation devront respecter les mesures sanitaires liées au Covid 19 applicables le jour de l'épreuve.**

**Tous les concurrents devront présenter un « passe sanitaire ».**

## **ARTICLE 10 :**

Ce cross servira pour la formation de l'équipe départementale en vue du national qui aura lieu le :

CROSS NATIONAL LE 25 MARS 2023 à REIMS (Marne)



**RAPPEL : Les catégories minimales filles et garçons ne sont pas qualifiées pour le cross national.**

En effet, les cinq premiers de chaque catégorie seront convoqués pour le cross national et devront honorer ce contrat du moment où ils se seront engagés à représenter l'équipe départementale.

En cas de non-participation, ils se verront exclus, de fait, de toute équipe départementale, pour une durée qui sera définie par la commission départementale des APS.

Les déplacements seront prévus par le bureau départemental des APS en relation avec les services de la DDSIS.

Les informations complémentaires seront transmises par le bureau départemental des APS.

## **ARTICLE 11 :**

La commission départementale des APS sera amenée à décider de la disqualification d'une structure entière de la compétition en cas de tricherie de l'un de ses agents.

## **ARTICLE 12**

Tous les concurrents sont tenus de respecter intégralement les articles du présent règlement.

# SAMEDI 15 OCTOBRE 2022

CIS Port de Bouc

Heures de départ	Chronologie	Catégories	Distances
13h45	1er départ	Masters 1 H Seniors/Espoirs H	9000 m
14h00	2 <sup>ème</sup> départ	Masters 2H Juniors H Seniors F	6000m
14H10	3 <sup>ème</sup> départ	Canicross	6000m
14h15	4 <sup>ème</sup> départ	Marche Nordique	Env. 7000m
14h25	5 <sup>ème</sup> départ	Masters 1 et 2 F Juniors F Cadets H	5000m
14H45	6 <sup>ème</sup> départ	Cadettes Minimes H/F	4000m
15H15	7 <sup>ème</sup> départ	Course Enfants Nés en 2009 et après	1500m
16h00	Remise des récompenses et vin d'honneur		

## **CERTIFICAT MEDICAL – IMPORTANT**

**Les concurrents SPP – SPV – JSP** doivent être à jour de la visite médicale SDIS 13 de moins d'un an avec la mention : « Apte sport statutaire ». **Le chef de centre ou le responsable de section JSP doit signer l'attestation d'appartenance après avoir vérifié la validité de la visite ainsi que l'attestation parentale pour les JSP.**

**Les concurrents AATS, retraités et invités** doivent présenter un certificat médical de leur médecin de moins d'un an comportant la mention :  
« non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

**Une non présentation ou non-conformité du certificat médical impliquera l'interdiction de concourir de l'intéressé(e)**

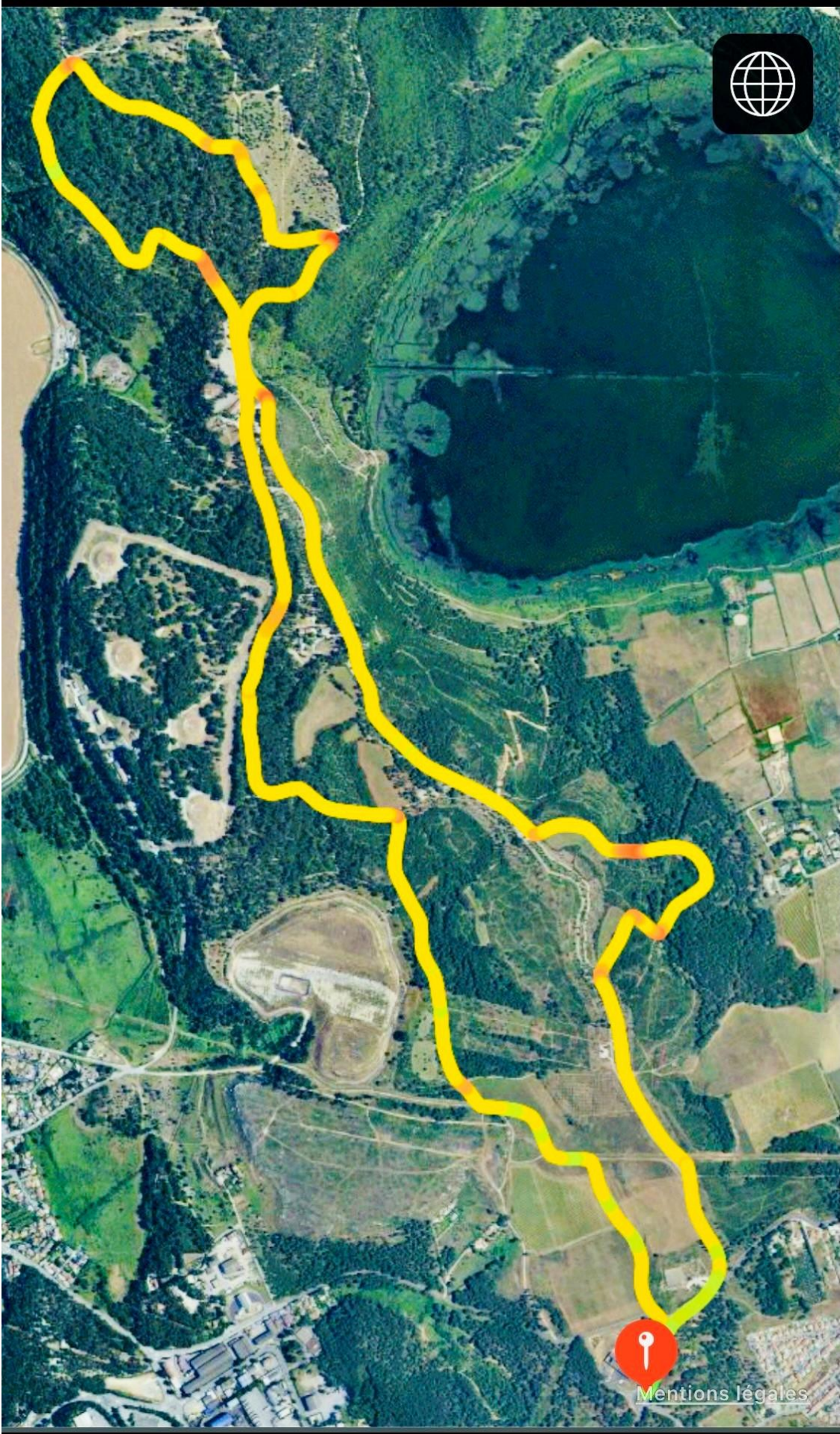




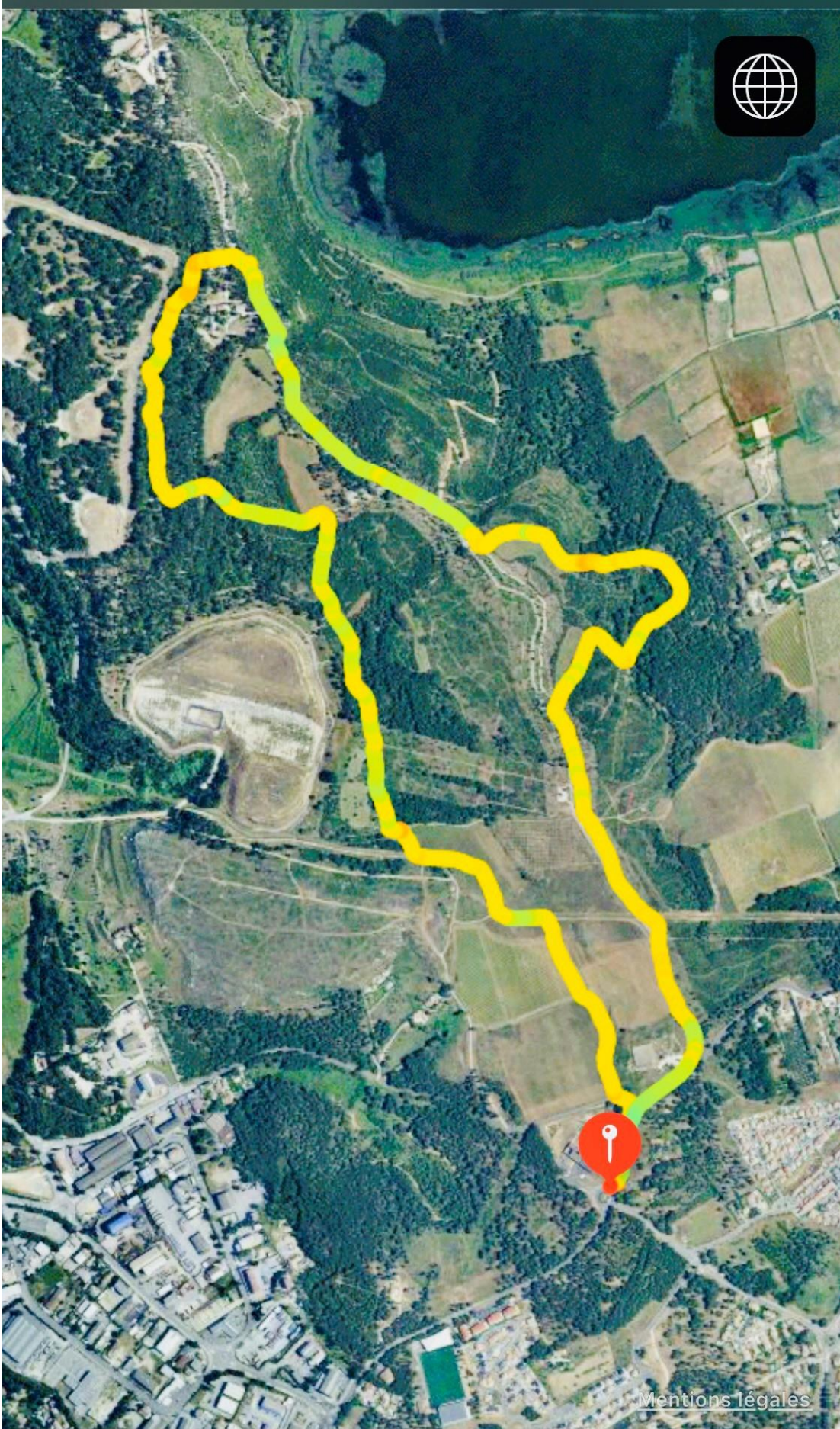




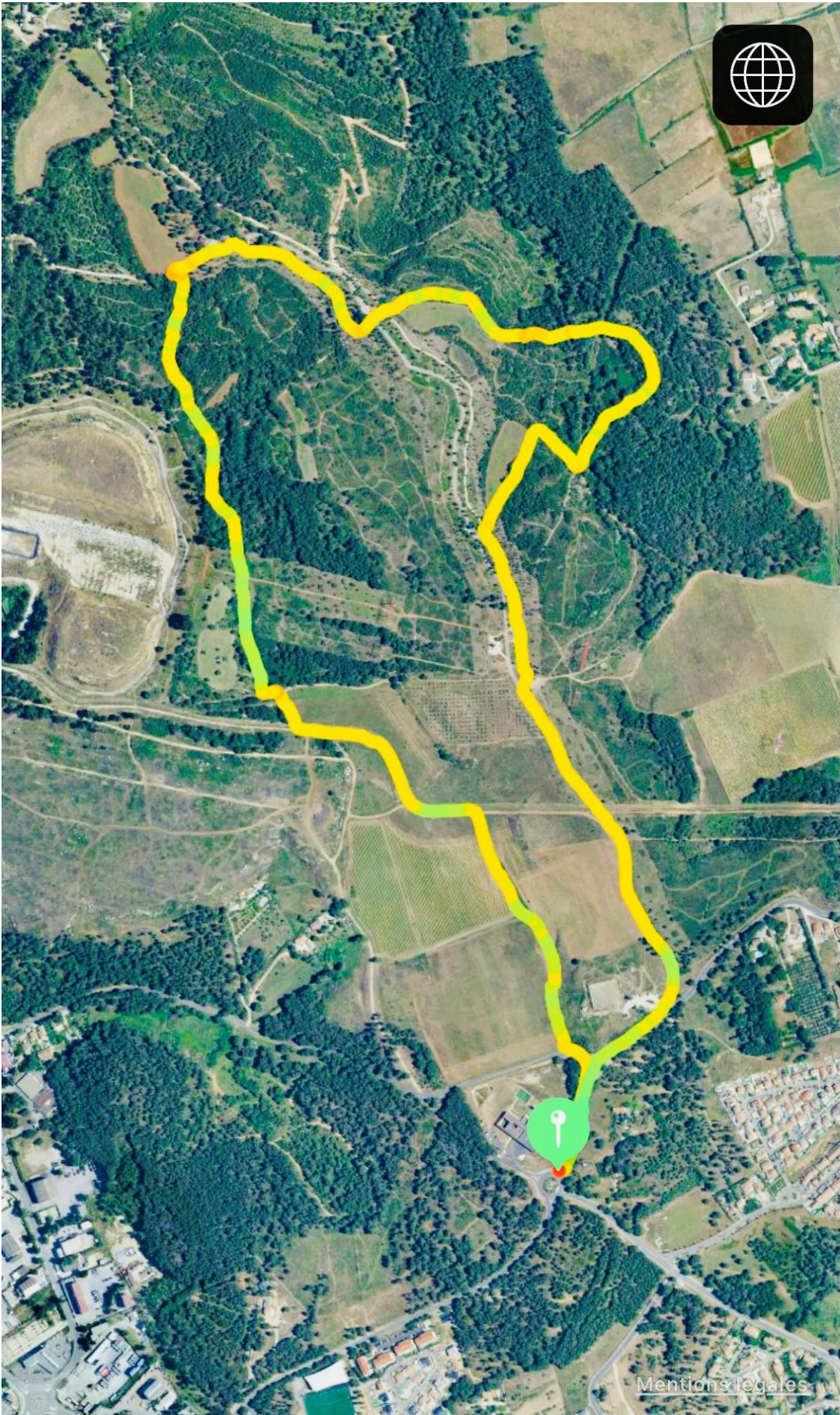
Parcours 9000m. :



**Parcours 6000m. :**



**Parcours 5000m. :**



**Parcours 4000m. :**

